



Syndicat National de l'Éducation Physique
de l'Enseignement Public
Fédération Syndicale Unitaire
Emilie Jankowiak
Secrétaire académique SNEP-FSU Lille
Bourse du travail
276 Boulevard de l'usine 59800 Lille
s3-lille@snepfsu.net

Madame Le Recteur,
Monsieur Le Secrétaire Général,
Mesdames et Messieurs les IA-IPR EPS,

Madame le Recteur, Monsieur le Secrétaire Général, Mesdames et Messieurs les IA-IPR EPS,

Le mercredi 2 février 2022, en comité de suivi examen, Madame Jomin-Moronval abordait, au travers de la formation des enseignants, le sujet de l'enseignement de spécialité Éducation Physique PCS qui concerne 3 établissements cette année et 7 de plus à la rentrée prochaine.

Nous souhaiterions vous adresser notre questionnement concernant cet enseignement :

- Le SNEP-FSU a déjà évoqué à plusieurs reprises en instance la procédure de candidature pour les établissements souhaitant se porter candidat à l'ouverture de cet enseignement. Un document cadre s'apparentant à un dossier de candidature, existe-t-il ? Ou un cahier des charges ? Peut-on en être destinataire ? Les équipes y trouveraient sans doute des informations pour mesurer les exigences d'une telle démarche et aiguiller leur travail autour de cet acte de candidature.
- En comité de suivi du 2 février 2022, nous apprenions qu'une formation accueillait les équipes (ou une partie des équipes) qui encadrent cet enseignement depuis la rentrée 2021. Pour les établissements qui seront amenés prochainement à proposer cet enseignement, 2 journées de formation ont été définies. Cependant, nous regrettons que des collègues intéressés qui ont transmis leur volonté de participer à leurs chefs d'établissement, se soient vu refuser leur participation au prétexte d'un délai dépassé et d'un numerus clausus. Serait-il possible d'intégrer ces collègues dans les futurs 2 jours de formation ?
De plus, nous nous étonnons que cette information n'ait pas été diffusée auprès de l'ensemble des équipes EPS de LGT de l'académie. Nous ne doutons pas que des collègues, soucieux de se former à ce dispositif ou d'être informés sur les pratiques des collègues qui encadrent déjà cet enseignement seraient intéressés pour y participer. Une invitation pourrait-elle être envoyée à tous les LGT de l'académie ?
- Lors du GT carte des formations LGT du 16 décembre 2021, la FSU s'inquiétait de la répartition géographique des 7 nouveaux EPLE qui accueilleront l'Enseignement de spécialité Éducation Physique PCS à la rentrée 2022. En effet, 6 établissements dans le Nord concernés pour 1 dans le Pas de Calais ; dont (dans le Nord) 3 sur le bassin DOUAI et 2 sur le bassin DUNKERQUE. L'équilibre territorial n'est pas respecté et c'est inquiétant. Le SNEP-FSU soutient qu'une politique plus volontariste doit être mise en œuvre pour une meilleure répartition sur le territoire et plus d'égalité d'accès pour nos élèves. Certains établissements qui accueilleront cet enseignement à la rentrée, portent déjà des sections sportives, des options, des mentions complémentaires... Si les dynamiques dans ces établissements sont fortes et nous nous en réjouissons, une politique d'ouverture et d'accompagnement doit être mise en place dans les bassins qui en sont dépourvus pour développer l'offre de manière plus équitable pour tous les élèves de l'académie.
Une invitation à la formation ci-dessus citée semble être, à notre sens, une piste à envisager.

Nous vous prions de croire, Madame le Recteur, Monsieur le Secrétaire Général, Mesdames, Messieurs les IA-IPR, en notre profond attachement au service public d'Éducation Nationale.

Émilie JANKOWIAK
Secrétaire Académique SNEP-FSU Lille